

Mairie de La Londe Les Maures

PLACE du 11 novembre BP 62 83250 LA LONDE LES MAURES Service des marchés publics Tèl: 04 94 01 95 91

Email: marches-publics@lalondelesmaures.fr TÉLÉCHARGEMENT: HTTPS://AGYSOFT.MARCHES-PUBLICS.INFO

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Mise en valeur du patrimoine arboré

Date et heure limites de réception des offres : jeudi 18 décembre 2025 à 11:00

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
\equiv	Objet	Mise en valeur du patrimoine arboré
\Rightarrow	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
00	Nombre de lots	3
X	Délai de validité des offres	60 jours
36	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
主	Variantes	Sans
ΗΉ	PSE	Sans
0+	Clauses sociales	Sans
(Clauses environnementales	Sans
\Box	Durée / Délai	Défini par lot
8	Négociation	Sans
命	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1	- Objet et étendue de la consultation	4
	1.1 - Objet	4
	1.2 - Mode de passation	4
	1.3 - Type et forme de contrat	4
	1.4 - Décomposition de la consultation	4
	<u>1.5 - Réalisation de prestations similaires</u>	4
2	- Conditions de la consultation	4
	2.1 - Delai de validite des offres	4
	2.2 - Forme juridique du groupement	4
	2.3 - Variantes	4
3	- Conditions relatives au contrat	5
	3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
	3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
4	- Contenu du dossier de consultation	5
<u>5</u>	- Présentation des candidatures et des offres	5
	5.1 - Documents à produire	5
<u>6</u>	- Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
	6.1 - Transmission électronique	8
	6.2 - Transmission sous support papier	
<u>7</u>	- Examen des candidatures et des offres	9
	7.1 - Sélection des candidatures	9
	7.2 - Attribution des accords-cadres	9
	7.3 - Suite à donner à la consultation	. 12
8	- Renseignements complémentaires	
	8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	.12
	8.2 - Procédures de recours	. 12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne : Mise en valeur du patrimoine arboré

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Tailles d'arbres
02	Essouchage mécanique
03	Abattage d'arbres

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accordcadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

Consultation n°: 25018 Page 4 sur 12

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans.

L'accord-cadre est conclu à compter du 01/01/2026 ou au plus tard à sa date de notification jusqu'au 31/12/2029.

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord-cadre.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) de chaque lot
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) de chaque lot

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Consultation n°: 25018 Page 5 sur 12

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas	Non
d'interdiction de soumissionner	11011

Consultation n°: 25018 Page 6 sur 12

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en oeuvre lors de l'exécution du contrat	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU) de chaque lot	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE) de chaque lot	Non
Le catalogue des prix du fournisseur	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-

Consultation n°: 25018 Page 7 sur 12

traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://agysoft.marches-publics.info.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie de la Londe les Maures

Service de la commande publique

Place du XI novembre

83250 La Londe les Maures

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Consultation n°: 25018 Page 8 sur 12

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : jeudi 18 décembre 2025 à 11:00:00



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Consultation n°: 25018 Page 9 sur 12

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60 pts
A - Analyse du DQE (montant HT)	
2-Valeur technique	40 pts
B - Analyse du mémoire technique (Total sur 40 points)	
B1-Les moyens matériels et humains mis à disposition pour la prestation (20 points)	20 pts
B2-Le mode opératoire et mesures prises pour la sécurité des biens et des personnes (20 points)	20 pts

A/ Pour le critère valeur : PRIX DES PRESTATIONS (60 points)

A. Analyse du montant HT du DQE (Total sur 60 points)

L'offre qui a le montant du DQE le plus avantageux obtiendra la note de **60 points** sur la base du montant du DQE

Les offres suivantes seront notées, de la manière suivante :

$$A = (P + bas / P offre) \times Z$$

A = ____ Le nombre de points obtenus par l'offre examinée
P + bas = ___ Le montant de l'offre régulière la moins-disante
P offre = ___ Le montant de l'offre examinée
Z = ___ Le nombre de points attribués pour le critère prix

La note « A » attribuée ne pourra pas être supérieure à 60 points

Consultation n°: 25018 Page 10 sur 12

B/ Pour le critère valeur technique : VALEUR TECHNIQUE (40 points)

Les offres suivantes seront notées, de la manière suivante

B. Analyse du mémoire technique (Total sur 40 points)

B1- Les moyens matériels et humains mis à disposition (20 points)

Le candidat qui a décrit l'installation obtiendra la note de **20 points** sur la base du mémoire technique remis dans l'offre

Les offres suivantes seront notées, de la manière suivante :

De 0 à < 4 : Absence de réponse ou réponse très insuffisante

De 4 à < 8 : Réponse insuffisante

De 8 à < 12 : Offre conforme mais incomplète et pas totalement satisfaisante

De 12 à < 16 : Offre conforme et satisfaisante De 16 à < 20 : Offre conforme et très satisfaisante

20 = Offre entièrement satisfaisante

La note « B1 » attribuée ne pourra pas être pas être supérieure 5 points

B2- Le mode opératoire et mesures prises pour la sécurité des biens et des personnes (20 points)

Le candidat qui a décrit l'installation obtiendra la note de **20 points** sur la base du mémoire technique remis dans l'offre

Les offres suivantes seront notées, de la manière suivante :

De 0 à < 4 : Absence de réponse ou réponse très insuffisante

De 4 à < 8 : Réponse insuffisante

De 8 à < 12 : Offre conforme mais incomplète et pas totalement satisfaisante

De 12 à < 16 : Offre conforme et satisfaisante De 16 à < 20 : Offre conforme et très satisfaisante

20 = Offre entièrement satisfaisante

La note « B2 » attribuée ne pourra pas être pas être supérieure 5 points

La note globale pour le critère « B » sera déterminée comme suit:

$$B = (B1 + B2)$$

La note « \boldsymbol{B} » attribuée ne pourra pas être inférieure à zéro points

La note attribué ne pourra pas être pas être supérieure 40 points

Consultation n°: 25018 Page 11 sur 12

La note générale de l'offre sera obtenue par la formule

NG (note générale) = A + B

La note attribué ne pourra pas être pas être supérieure 100 points

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://agysoft.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Toulon 5 rue Racine BP 40510 83041 TOULON CEDEX 9

Tél : 04 94 42 79 30 Télécopie : 04 94 42 79 89

Courriel: greffe.ta-toulon@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L): http://toulon.tribunal-administratif.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Toulon

5 rue Racine BP 40510 83041 TOULON CEDEX 9

Tél : 04 94 42 79 30 Télécopie : 04 94 42 79 89

Courriel: greffe.ta-toulon@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L): http://toulon.tribunal-administratif.fr

Consultation n°: 25018 Page 12 sur 12